

Délibération n° 2018-03-08

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 26 juin 2018

Objet

Réorganisation du service de maintien à domicile

Rapporteur

CROZE Yves-Serge

Date de convocation

19 juin 2018

Date d'affichage du compte-rendu

4 juillet 2018

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 90
Votants : 99
Pour : 99
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le 26 juin à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

ALETON Danielle	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	BERNARD Jean-Paul
BERTHELOT Pascal		BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel		BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrich
	BRUNETTI Graziella	CHABAUD Christian
CHALLET Vincent	DUBOIS-DUTHEIL Nathalie	
FONTAINE Benoît	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
		CODRON Maryse
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
COSTON Marie	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	DUBOST Philippe
	EMIREN Bernard	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain	FRAISSE Pierre-Luc
		GOUEZEC Jean-François
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	HERCEGFI Serge
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	JAMON Marc
JOLIVET Sylvie	KAROUTZOS Christian	LOUBINOX Nathalie
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	
LE GAL Claude	LEGENDRE Denis	LENEGRE Jean-Louis
	PAGESSE Pierre	LIVET Bertrand
	MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René
MARTINANT Pierre		MASSEBOEUF Claude
MEALLET Roger-Jean		
	NUÑEZ Aurélie	OLIVIER Christian
	PELISSIER Patrick	COUTAREL Bernard
PEREIRA-MAURIAT Christine	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
RAVEL Pierre	RKINA Mohamed	
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal		
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	THEVIER Gérard
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie

Absents ayant donné pouvoir (9) : BONNAFOUX Daniel à TINET Georges, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, LANCRENON Maria à PRADIER Laurent, MAERTEN Christian à VEISSIERE Bernard, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, NICOLLET Michel à JAMON Marc, PAILLONCY Brigitte à KAROUTZOS Christian, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à VARISCHETTI Martine.

Absents représentés (8) : CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CONTOUX Michel, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LETELLIER Josiane, PELOU Michel.

Absents (27) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BESSEYRE Fabien, BRUN Pascale, CHANIMBAUD Lionel, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, DYNDAS Eric, GARNAVAULT Philippe, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, ROUX Bernard, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU l'avis du comité technique en date du 19 juin 2018 ;

VU l'organigramme ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que, dans la continuité de la réorganisation des services intervenus en fin d'année 2017 et présentée lors du conseil communautaire du 12 décembre 2017, et en lien avec l'arrivée d'un nouveau responsable du service de maintien à domicile et d'une nouvelle directrice pour le Pôle solidarité, une réorganisation du service de maintien à domicile sera mise en œuvre à compter du 01 septembre 2018 afin de répondre, d'une part, aux attentes formulées par les agents et, d'autre part, à l'harmonisation des prestations et pratiques sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération ;

CONSIDÉRANT que, si des agents ont pu éprouver des difficultés lors de la mise en place de la communauté d'agglomération, cela est notamment vérifié pour le secteur du maintien à domicile, où qui plus est, l'adaptation est certainement plus délicate encore puisqu'il s'agit d'agents isolés dans leur pratique professionnelle et qui ont, par ailleurs, été confrontés à la mise en place du logiciel de télégestion et l'apparition d'un nouvel outil pour le suivi d'activité à travers la mise à disposition d'un smartphone ;

CONSIDÉRANT que le service de maintien à domicile fait ainsi l'objet d'une vigilance toute particulière dans le cadre de l'accompagnement au changement au regard des difficultés ressenties au cours de l'année 2017 tant en termes de communication que de manque de lisibilité au sein du service ;

CONSIDÉRANT que, cela étant, et nonobstant les agents en situation de difficulté au cours des semaines passées, une dynamique positive s'instaure progressivement au sein de ce service et dont certains agents ont déjà relevé les effets bénéfiques auprès de leur hiérarchie ;

CONSIDÉRANT l'analyse de la première année de fonctionnement du service et de l'organisation de celui-ci faisant apparaître un certain nombre de constats partagés collectivement :

une organisation qui met du temps à se stabiliser suite à la fusion, à la mise en place d'un nouvel outil professionnel non encore totalement maîtrisé et à un changement de responsable du service (décembre 2017) et de directrice de Pôle (janvier 2018) ;

des difficultés d'adaptation qui amènent un absentéisme en augmentation tant chez le personnel administratif que le personnel d'intervention ;

- le ressenti d'une communication qui dysfonctionne et d'un manque de lisibilité résultant pour partie d'une dilution des missions et responsabilités ;
- les limites d'une organisation trop territorialisée ;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, une démarche d'accompagnement à la conduite du changement est menée aujourd'hui en interne, et une phase de concertation de plusieurs semaines a été menée avec les agents administratifs du service pour définir un nouvel organigramme destiné à simplifier les interactions et les processus de communication comme l'ont souhaité certains agents ;

CONSIDÉRANT que la concertation s'est traduite par quatre temps d'échanges communs à l'ensemble des agents administratifs, complétée de temps d'échanges en groupes plus restreints ou individuels avec les agents qui l'ont souhaité, et que ces temps d'échanges avaient pour objectif de permettre aux agents de formuler les difficultés rencontrées dans l'exercice de leurs missions et de contribuer à l'identification des améliorations à apporter ;

CONSIDÉRANT que, sur la base de ces échanges, un nouvel organigramme et de nouvelles fiches de postes ont été élaborés et présentés aux agents lors d'un ultime temps d'échanges ;

CONSIDÉRANT que les orientations de la nouvelle organisation qui sera mise en œuvre résultent de cette phase de concertation, et que de façon très synthétique, ces orientations sont les suivantes :

- une réorganisation à effectif constant mais avec un redéploiement des missions entre les postes (maintien du nombre de postes affectés au service de maintien à domicile) ;
- une approche territoriale à l'échelle du territoire de l'agglomération et non plus des anciens secteurs afin de faciliter les flux : gestion par portefeuille de volume d'heures d'intervention ;
- une responsabilisation accrue des agents en situation d'encadrement intermédiaire (pas d'abaissement de responsabilité mais à l'inverse un redéploiement des responsabilités entre les postes) ;
- des changements de dénomination des postes en lien avec la nouvelle répartition des missions et la fin des secteurs géographiques antérieurs (coordonnateurs territoriaux et référent de proximité) ;

CONSIDÉRANT que l'organigramme joint au présent rapport présente la nouvelle organisation qui sera mise en œuvre à partir du 01 septembre 2018 après un processus de candidatures internes permettant à chacun de postuler sur le ou les emplois correspondant à ses attentes ;

CONSIDÉRANT qu'un suivi régulier sera mis en place lors des réunions mensuelles d'équipe, et qu'une évaluation formalisée à 3 mois, 6 mois et 1 an sera menée pour apporter au besoin les correctifs nécessaires ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de prendre acte de la réorganisation du service de maintien à domicile à compter du 01 septembre 2018.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 05/07/2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 05/07/2018

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le



ID : 063-200070407-20180626-DEL_2018_03_08-DE